

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-567 DU 07 OCTOBRE 2014

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de Loi de Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2010-01 du 1^{er} janvier 2010 portant loi de finances pour la gestion 2010 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1^{er} octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2010 et la déclaration générale de conformité de l'année 2010, transmis au Ministre chargé de l'Economie et des Finances par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 002/CC/CS/S du 03 avril 2013) ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 octobre 2014,

DECRETE :

Le projet de loi portant règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2010, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le présent dossier qui est relatif au Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2010, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

Il convient de préciser que si de nos jours, les Finances publiques béninoises sont régies par la Loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le Budget Général de l'Etat gestion 2010 a été exécuté sous l'environnement de la Loi organique n°86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.

A – SITUATION ECONOMIQUE

Le Gouvernement, tout en s'inscrivant dans le cadre cohérent défini par les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) entend :

- créer un cadre propice au développement du secteur privé ;
- assainir les finances publiques et poursuivre les réformes structurelles ;
- renforcer les infrastructures de base et promouvoir le développement à la base.

Dans ce contexte économique les nouvelles mesures économiques contenues dans la Loi de Finances, gestion 2010 visent entre autres, à :

- promouvoir l'agriculture, le commerce, l'industrie, la micro finance et les communications ;
- développer les infrastructures de transport, d'hydraulique, d'assainissement, d'éducation, de santé, de même que les infrastructures agricole et énergétique ;
- favoriser le développement durable et équilibré de l'espace national.

Ainsi, pour la construction d'une économie véritablement prospère, les réformes structurelles amorcées par le Gouvernement se poursuivent en 2010 à travers la

consolidation des actions enclenchées dans les secteurs stratégiques de l'économie pour améliorer l'environnement des affaires et attirer les investissements directs étrangers.

En effet, la poursuite des réformes programmées concernent notamment la filière coton et le renforcement du partenariat public-privé à travers les actions à mener dans les entreprises publiques.

❖ La réforme de la filière coton

Elle s'articule autour de trois points à savoir :

- la définition du nouveau cadre de gestion de la filière coton et l'assainissement de la gestion des intrants ;
- la cession de l'outil industriel de la SONAPRA ;
- et la création de la Société pour le Développement du Coton (SODECO).

❖ La réforme au niveau des entreprises publiques

Outre la cession de la Continental Banque Bénin et de l'outil industriel de la SONAPRA dont les travaux sont achevés, l'Etat a entrepris d'autres réformes qui doivent se poursuivre en 2010. Ces réformes concernent principalement Bénin Télécom SA, la SBEE et le Port Autonome de Cotonou.

A la lumière des considérations qui précèdent, le présent Exposé Général des Motifs du Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2010, retrace le cadre macroéconomique dans lequel a été exécutée la Loi de Finances, gestion 2010.

Il est articulé autour de quatre (4) axes principaux que sont :

- l'environnement international ;
- l'environnement sous – régional ;
- la situation économique nationale ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'année 2010.

1.- Environnement international

En 2009, l'environnement économique mondial a été marqué par une forte récession dans la plupart des pays industrialisés. Cette situation connaît une légère amélioration au cours du mois de janvier 2010, car la reprise économique entamée au quatrième trimestre de 2009 s'est poursuivie et est soutenue par les mesures budgétaires de relance et la reconstitution des stocks, en ligne avec le redressement du commerce international. Mais, cette reprise se poursuit à un rythme irrégulier selon les pays. L'économie mondiale est en train de se redresser, mais en ordre dispersé avec une évolution favorable des pays développés comme des pays émergents. En effet, c'est dans les marchés émergents que la croissance est la plus robuste.

Dans la plupart des économies avancées, on enregistre une importante réserve de capacités non utilisées et une croissance modérée. Dans les principaux pays émergents,

après une forte croissance en début d'année, les mesures prises pour limiter la surchauffe ont ralenti l'inflation et la croissance économique. Toutefois, on peut noter une menace inflationniste notamment dans la zone euro, en liaison avec la hausse des prix des matières premières principalement, le pétrole.

En effet, selon le FMI, le taux de croissance mondial est estimé à 4,8% en 2010 contre une contraction de 0,6% observé en 2009.

a.- Aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le redressement induit par les plans de relance budgétaire et monétaire se poursuit en liaison avec la reconstitution des stocks. L'indice synthétique PMI du secteur manufacturier indique un ralentissement de l'activité, ce qui est confirmé par la chute de l'indice de production, passant de 66,2 en janvier 2010 à 58,4 en février 2010. Cependant, on note une amélioration de l'activité dans le secteur non manufacturier. Les commandes de biens durables ont progressé pour le troisième mois consécutif en février, de 0,5% par rapport au mois précédent, illustrant ainsi la poursuite du redressement de l'activité dans le secteur industriel.

La production industrielle s'est accrue au début du deuxième trimestre de 0,8% en variation mensuelle. Cette performance résulte d'une forte hausse de 1% de l'activité dans le secteur manufacturier. La reprise demeure solide dans le secteur manufacturier avec un redressement accru des échanges commerciaux. Mais, la croissance du PIB en volume s'est ralentie au cours du deuxième trimestre de 2010. Ce ralentissement de la croissance est imputable à la baisse des dépenses de consommation des ménages et à la forte contribution négative des échanges commerciaux en raison du rebond notable des importations par rapport aux exportations.

Toutefois, la croissance reste soutenue par l'accélération de l'investissement des entreprises, la reconstitution des stocks ainsi que l'augmentation des dépenses publiques.

Selon le FMI, la croissance aux Etats-Unis est estimée à 2,8% en 2010 contre une contraction de 2,6% en 2009.

b.- Dans la zone Euro

La reprise dans la zone euro est graduelle et inégale. Le taux de croissance de l'ensemble de la zone est de 1,7% en 2010. Ce niveau de croissance est en baisse par rapport aux prévisions, en lien avec la crise des dettes souveraines dans les pays de la périphérie (Grèce, Irlande). Mais on note une amélioration car en 2009, on avait assisté à une contraction de 4,1%. Cette performance est essentiellement due à la dynamique de l'économie allemande. Cette reprise a été favorisée par la reconstitution des stocks, la normalisation du commerce international et les mesures de relance. Cependant, les investissements sont entravés par les excédents de capacités et les pénuries de crédit. Quant à la consommation, elle demeure le moteur de la croissance européenne, mais le

niveau de cette consommation est tempéré par la hausse du chômage en Allemagne, qui joue le rôle de locomotive de la zone euro.

c.- Au Japon

Au premier trimestre 2010, les exportations japonaises sont touchées par l'appréciation du yen et, plus particulièrement, la perte du dynamisme du commerce mondial. Les politiques budgétaire et monétaire sont contraintes par l'ampleur de l'endettement public et l'absence d'inflation sous-jacente. Selon le Fonds Monétaire International, la croissance économique est estimée à 2,8% en 2010 contre une contraction de 5,4% en 2009. Les mesures de relance prises expliquent en partie cette amélioration qui s'est traduite notamment par un redémarrage solide de la consommation privée qui avait fortement chuté pendant la crise.

d.- Au Royaume-Uni

La sortie de la récession a été plus difficile pour l'économie britannique qu'aux autres pays développés parce que la principale mesure de relance était une baisse temporaire jusqu'à fin décembre 2009 du taux de TVA visant à soutenir le niveau de consommation. Les indicateurs du premier trimestre 2010, reflètent les répercussions du mauvais temps en janvier et l'augmentation de la TVA qui a entraîné les pertes de pouvoir d'achat des ménages. Mais, l'activité économique a redémarré au deuxième trimestre 2010 et le commerce extérieur a bénéficié de la dépréciation de la livre. Cette reprise n'a été effective qu'à partir de la seconde moitié de 2010. La croissance est de 0,9% sur l'ensemble de l'année selon le FMI.

e.- Dans les pays émergents d'Asie

Le redémarrage des économies émergentes demeure vigoureux et s'est raffermi durant le premier semestre 2010, en dépit d'un regain de tensions sur les marchés financiers internationaux. La croissance est soutenue par un dynamisme constant des exportations et une forte demande intérieure. Cette croissance s'explique par l'amélioration des perspectives en Chine et en Inde, qui ont mis en place d'importantes mesures de relance macroéconomiques. La croissance est estimée à 7,3% dans l'ensemble de ces pays.

f.- Dans les pays de l'Amérique Latine

La production a souffert beaucoup plus du ralentissement du commerce mondial qu'on ne l'avait prévu. Mais la région a bénéficié de la hausse des prix des produits de base. Ainsi, les prévisions de croissance ont été révisées en hausse de 0,7 point pour 2010. La croissance latino-américaine s'est alors établie à 2,9% en 2010 contre une contraction de 2,5% en 2009.

2.- Environnement sous-régional

L'année 2009 a été difficile pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. L'effondrement des échanges mondiaux a lourdement pesé sur la croissance en Afrique subsaharienne qui est tombée à 2,6% en 2009 contre plus de 5% en moyenne sur les cinq dernières années.

Il sera présenté ici le contexte qui a prévalu au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et chez le géant voisin qu'est le Nigéria.

- ***Dans l'UEMOA***

La croissance avait connu en 2009 selon les indices de la BCEAO une contraction de 2,8% à cause des difficultés liées à la filière coton dans la plupart des Etats membres, du niveau élevé des prix des produits alimentaires et de la crise financière internationale. Mais au premier trimestre 2010, les indicateurs conjoncturels sont favorables à la production vivrière, à la production minière, ainsi qu'à l'activité dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics. Cette évolution favorable est observée dans tous les pays membres de l'Union à l'exception du Mali et du Togo où la conjoncture économique serait moins favorable. La croissance a remonté légèrement à 3,8% avec la reprise de l'activité mondiale selon le FMI.

- ***Au Nigéria***

L'économie du Nigéria, la deuxième de la région Afrique subsaharienne, semble avoir bien résisté à la crise en dépit de la baisse des prix du pétrole et des perturbations de la production. La reprise a été favorisée par la performance relativement solide des secteurs agricoles ainsi que par l'effet conjugué des dépenses publiques et des mesures de relance. La croissance de l'économie nigériane est de 7,4% selon le FMI.

3.- Situation économique nationale

La reprise des activités économiques enregistrées depuis 2006 ne s'est pas poursuivie en 2009. En effet, en dépit des multiples réformes engagées par les autorités béninoises, l'économie béninoise a connu un ralentissement en 2009. Ce ralentissement est imputable principalement aux effets combinés de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire en 2008 et dont les effets se sont poursuivis en 2009. Cette situation dénote de la grande vulnérabilité de l'économie nationale face aux chocs externes.

En 2010, l'activité économique nationale a été marquée entre autres, par l'accélération des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Bénin à Porto Novo et la poursuite des travaux de construction de l'échangeur de Godomey.

Par ailleurs, la conjoncture économique a été influencée par l'Affaire ICC services et consorts, la contraction de la demande intérieure notamment la baisse des dépenses publiques et le détournement du trafic vers le Nigeria par le Niger.

4.- Nouvelles mesures pour l'année 2010

L'objectif de croissance économique pour 2010 se fonde entre autres sur :

- l'atténuation de la crise économique mondiale ;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière coton ;
- le démarrage effectif des activités de l'agence d'aménagement des périmètres hydro-agricoles, de l'agence de mécanisation de l'agriculture et la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou, etc.

Ainsi, en 2010, les nouvelles mesures économiques et sociales porteront globalement sur :

- l'actualisation de l'ensemble des textes administratifs et économiques ;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière coton par la mise en œuvre des dispositions du nouveau cadre de gestion de la filière, l'assainissement de la gestion des intrants et l'amélioration de l'activité des usines d'égrenage de coton ;
- la mise en œuvre de la stratégie de diversification agricole par le développement des filières riz, maïs, cultures maraîchères, palmier à huile, ananas, anacarde, crevettes et le renforcement des capacités des structures de recherche, de conseil et de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- la réalisation de grands travaux et la mise en place d'un dispositif de formation et d'apprentissage aux métiers du BTP pour améliorer la qualité des ouvrages ;
- l'intensification de la formation et du recrutement de médecins, d'agronomes et d'enseignants ;
- le renforcement des capacités des structures de recherche scientifique, l'incitation à la création d'écoles supérieures spécialisées à vocation régionale et l'attribution de bourses d'études aux étudiants du supérieur pour des formations dans les plus grandes universités avec obligation de retour et de service au Bénin ;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les zones périurbaines, l'augmentation des voies d'accès aux localités rurales, la construction d'infrastructures sociocommunitaires ;
- l'aménagement et l'équipement des sites touristiques ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme de sécurisation foncière en milieu rural et urbain ;
- la poursuite de la modernisation du Port de Cotonou.

Quant aux nouvelles mesures fiscales et non fiscales de la Loi de Finances 2010, elles ont pour objectif de faciliter l'application des nombreux allègements fiscaux de la Loi

de Finances, gestion 2009, en vue d'aider les opérateurs économiques à en bénéficier réellement. Pour la plupart, il s'agira de textes réglementaires qui apporteront aux dispositions fiscales précédentes, précision, clarté, simplicité et cohésion en matière de procédures et pratiques relatives au redressement fiscal, au remboursement des crédits de TVA, à l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), à la patente, à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU), etc.

D'autres mesures fiscales et non fiscales sont également envisagées pour créer un environnement économique favorable au développement des activités de réexportation, de transit et du commerce.

En somme, la situation macroéconomique en 2010 a été caractérisée par une sortie de récession des pays développés et des pays émergents. Cependant, des incertitudes planent encore sur la fin de la crise financière internationale et sur l'évolution des cours des matières premières. Ces incertitudes pourraient affecter négativement les perspectives annoncées en 2011.

Au plan national, l'écroulement de la chaîne de ponzi a porté un sérieux coup au panier de la ménagère. Cette situation couplée avec la mauvaise campagne cotonnière 2009/2010 ont induit un ralentissement de la croissance de l'activité dans le secteur secondaire, qui à son tour, a impacté négativement l'ensemble du système économique national.

B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la Loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

4

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2010, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2010

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la Loi de Finances, gestion 2010 ;
- l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2010 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des découverts du Trésor.

1 – Prévisions de la Loi de Finances, gestion 2010

L'Ordonnance n° 2010-41 du 1^{er} janvier 2010 portant Loi de Finances pour la gestion 2010 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.346.439 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la Loi de Finances, gestion 2010, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures exceptionnelles (ressources exceptionnelles de trésorerie + concours financier exceptionnel de la Banque Centrale) pour un montant de **148.104 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **248.341 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : **84.246 millions** de francs CFA ;
- Prêts Projets : **105.595 millions** de francs CFA ;
- Allègement de la dette : **23.500 millions** de francs CFA ;
- Aides budgétaires : **35.000 millions** de francs CFA.

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances, gestion 2010, hormis les prévisions de ressources intérieures exceptionnelles et de ressources extérieures s'élèvent à **949.994 millions de francs CFA** contre 822.248 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2009. Il en ressort que ces prévisions totales de recettes de la gestion 2010 ont connu une augmentation de 127.746 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2009.

Les dépenses totales de la Loi de Finances, gestion 2010 sont prévues pour un montant de **1.346.439 millions de francs CFA** contre 1.238.645 millions de francs CFA pour la gestion 2009, soit une augmentation de 107.794 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances de la gestion 2009, la Loi de Finances de la gestion 2010 est caractérisée par :

- une augmentation des recettes de 15,54% ;
- une augmentation des dépenses de 8,70% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 396.445 millions de francs CFA contre 416.397 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2009.

2 – Exécution de la Loi de Finances, gestion 2010

L'exécution de la Loi de Finances, gestion 2010 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2010, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies ;
- Dépenses ordinaires hors arriérés ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Comptes d'affectation spéciale ;
- Opérations à caractère temporaire (comptes de prêt et comptes d'avance) ;
- Ressources intérieures exceptionnelles ;
- Ressources extérieures.

2.1.- Ressources

L'application des mesures prises dans la Loi de Finances, gestion 2010, a permis d'avoir un taux d'exécution de 74,47%. Elles ont atteint un niveau de **707.451 de francs CFA** sur une prévision de 949.994 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

(En Francs CFA)

- Budget des Institutions et Ministères :	656.579.380.727
- Budget annexe (FNRB) :	16.356.237.415
- Budget de la CAA :	3.114.781.915
- Budget du Fonds Routier :	4.198.350.376
- Comptes d'affectation spéciale :	23.964.547.206
- Opérations à caractère temporaire :	3.237.500.000
Total :	707.450.797.639

2.2.- Charges

Les charges permanentes prévues pour 1.764.329 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **769.346 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 43.61%. Elles se décomposent comme ci-après :

(En Francs CFA)

- Budget des Institutions et Ministères :	665.789.378.874
(dont Variation nette des arriérés : 29.278.636.387)	
- Fonds National des Retraites du Bénin :	35.711.958.018
- Caisse Autonome d'Amortissement :	1.554.273.863
- Fonds Routier :	8.768.465.973
- Comptes d'affectation spéciale :	26.948.954.619
- Opérations à caractère temporaire :	30.572.641.427
Total :	769.345.672.774

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2010 a été exécuté en recettes à 707.450.797.639 francs CFA et, en dépenses, à 769.345.672.774 francs CFA, soit un solde déficitaire de **61.894.875.135 francs CFA**.

3 – Résultat de type patrimonial

Le résultat de type patrimonial de l'année 2010 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2010. Il présente un solde créditeur de 43.823.570.531 francs CFA (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits 639 915 356 481 francs CFA
- Charges 596 091 785 950 francs CFA
- **Solde créditeur 43 823 570 531 francs CFA**

4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor

Le résultat du Budget de l'Etat, gestion 2010 à transporter au compte permanent des découverts du Trésor s'élève à - **28.567 millions de francs CFA** et se décompose comme suit :

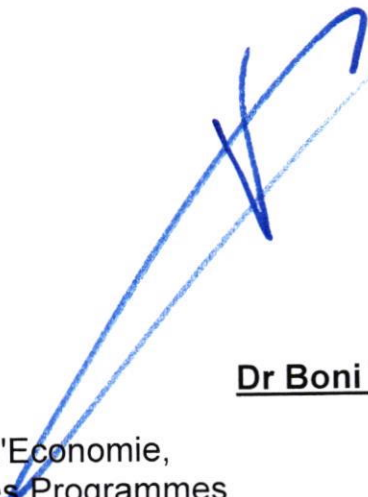
- Solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : - 9.211 millions
- Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : - 19.356 millions



Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le Projet de Loi portant Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2010.

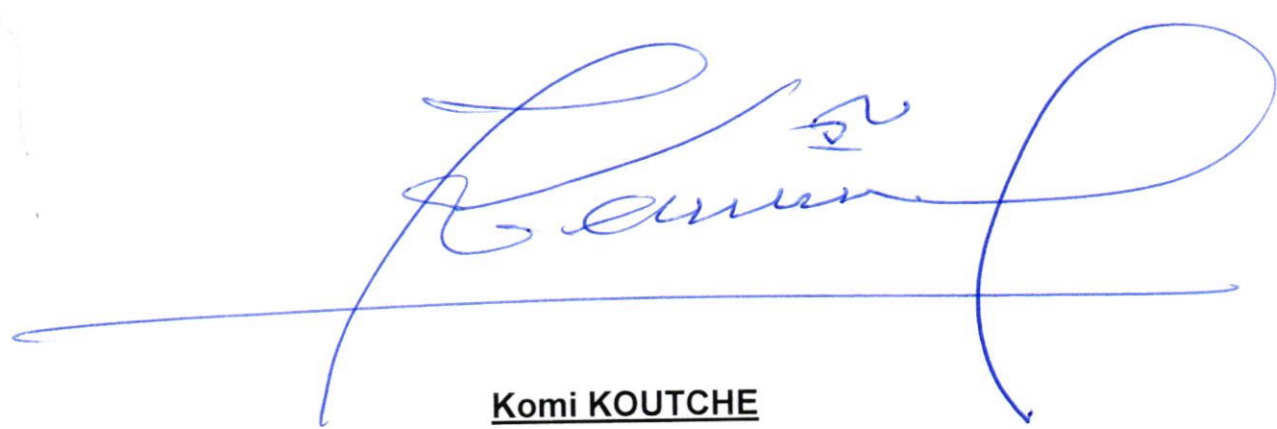
Fait à Cotonou, le 07 octobre 2014,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Ampliations : PR 6 - AN 86 - CC 2- CS 2- HCJ 2- CES 2- HAAC 2 - MEFPD 4 - AUTRES
MINISTERES 26 - SGG 2 - JORB 1.